BASF
We create chemistry

Notre Code de Conduite

“Par un comportement intègre et correct, chacun d’entre nous contribuera à la bonne réputation de BASF et à en faire une entreprise digne de confiance.”

Chers collègues,

Nous sommes BASF : nous créons de la chimie pour un avenir durable ! Voilà notre ambition et notre responsabilité. Grâce à nos technologies, nos produits, nos idées et nos innovations, nous nous efforçons de contribuer de la meilleure façon à un avenir viable, pour que chacun puisse bénéficier d’une meilleure qualité de vie.

Nous ne pouvons y parvenir que si nous gérons notre activité de manière sûre et responsable et si nos clients et partenaires savent qu’ils peuvent nous faire confiance. C’est pour cela que chacun doit agir correctement, prendre les bonnes décisions, à petite comme à grande échelle et ce, chaque jour.

Le Code de Conduite est contraignant pour nous tous et traduit nos valeurs d’entreprise en lignes directrices pratiques et en conseils pour nous aider à prendre des décisions responsables, même dans les situations difficiles. Veuillez-vous familiariser avec notre Code de Conduite et agir personnellement en conséquence.

Pour plus de clarté, vous trouverez de nombreuses études de cas, questions et réponses, mais aussi des liens vers plus d’informations et d’expertises disponibles sur l’intranet de BASF à l’adresse **compliance.basf.net** Si vous faites face à une situation difficile ou ambiguë, signalez-la et demandez conseil à votre supérieur hiérarchique ou à l’interlocuteur concerné. Écoutez votre voix intérieure et votre intuition.

Par un comportement intègre et correct, chacun d’entre nous contribuera à la bonne réputation de BASF et à en faire une entreprise digne de confiance pour nos clients, nos partenaires, mais aussi pour la société dans son ensemble. Le respect de notre Code de Conduite permettra de contribuer à ce que nous vivions nos valeurs dans notre travail, au quotidien.

Merci beaucoup pour votre soutien !

Martin Brudermüller
Chairman of the Board of Executive Directors of BASF SE

Nous nous engageons

Notre code de conduite 4
Comment nous prenons des décisions 8
Nous prenons toujours la parole 12
Nous militons pour l’intégrité 14

Nous gagnons la confiance

Anti-corruption 18
Contrôle du commerce 20
Lutte contre le blanchiment de capitaux 22

Nous sommes loyaux

Lois antitrust 26
Cadeaux et gratifications 30
Conflits d’intérêts 32

Nous respectons

Droits de l’homme, normes de travail et normes sociales 36
Protection de l’environnement, santé et sécurité 38

Nous protégeons

Informations sensibles de l’entreprise 42
Données personnelles 46
Responsabilité numérique 48
Propriété de l’entreprise 50
Livres et registres à jour 52

Nous contacter et pour en savoir plus 54

Notre Code de Conduite

Dans un monde en mouvement perpétuel et très concurrentiel, il est indispensable de ne pas perdre de vue ce qui compte vraiment pour nous, chez BASF. Nos valeurs **–créatif, ouvert, responsable et entrepreneurial** – nous aident à atteindre cet objectif. Elles nous rappellent ce que BASF représente et nous guident au quotidien dans notre travail.

Nous sommes strictement engagés à respecter des normes élevées de conformité juridique et d'éthique commerciale. Notre Code de Conduite définit les limites dans lesquelles nous, employés de BASF, devons agir pour nous conformer aux lois et aux politiques internes. C'est ainsi que **notre Code de Conduite protège BASF et chacun d'entre nous**.

Notre Code de Conduite nous aide à mettre en pratique nos valeurs et nos engagements, au sein de l'entreprise et dans tout ce que nous faisons. Il nous aide à gérer des situations et des cas de figure nécessitant de prendre des décisions éthiques et responsables. C'est en nous conformant entièrement à notre Code de Conduite et à toutes les lois et réglementations que nous parviendrons à atteindre notre objectif, **être le leader mondial de l'industrie chimique**, respecté par nos clients, nos investisseurs, nos collaborateurs et toutes les autres parties prenantes qui nous accordent leur confiance.

Pourquoi avons-nous besoin d'un Code de Conduite ?

Notre Code de Conduite nous aide à prendre les bonnes décisions, il nous rappelle qui nous sommes, en tant qu'entreprise. Il contribue à notre réputation sur les marchés et dans les communautés dans lesquels nous sommes présents, en tant que partenaire commercial et en tant qu'employeur.

En tant qu'entreprise internationale, nous sommes un regroupement de personnes de différentes cultures et de différentes origines. Nous tenons énormément à cette diversité. Notre Code de Conduite joue un rôle crucial en nous permettant de travailler ensemble dans un environnement harmonieux, en nous fournissant les informations et le soutien nécessaires pour répondre à des situations critiques, **pour nous fier à notre instinct** (ou **notre Störgefühl**, voir page 10) et pour savoir où trouver les lignes directrices et l'aide dont nous avons besoin.

À qui s'applique notre Code de Conduite ?

Notre Code de Conduite s'applique aux membres du Board, à tous les managers et tous les employés du groupe BASF dans le monde entier. Nous sommes tous tenus de respecter les attentes et engagements qu'il définit. Les responsables, tous niveaux confondus, **donnent l'exemple en matière d'intégrité** (voir page 14) et donnent à leurs employés les orientations éthiques et le soutien dont ils ont besoin.

Nous devons tous nous assurer de bien comprendre et respecter les normes définies par notre Code de Conduite, ainsi que toute législation locale applicable et les directives BASF. Nous nous acquittons de cette responsabilité en participant à toutes les séances de formation nécessaires, en nous informant, en posant des questions et en demandant l'avis d'experts en cas de doute.

Le fait de ne pas lire notre Code de Conduite, de ne pas suivre les formations en matière de conformité ou de ne pas signer les feuilles d'émargement correspondantes ne nous dédouane pas de notre obligation de nous conformer au Code de Conduite.

Qu'exige le Code de Conduite ?

Nous respectons notre Code de Conduite en adhérant :

- aux lois et règlements applicables,
- aux procédures et politiques internes, et
- aux pratiques d'entreprise éthiques.

Qui a rédigé le Code de Conduite ?

Le Board de BASF SE est responsable de l'approbation et de la publication du présent Code.

Comment ce Code de Conduite va-t-il être mis à jour ou modifié ?

Le Compliance Officer de BASF révisera régulièrement le Code de Conduite avec les experts concernés, afin d'évaluer les mises à jour nécessaires. Tout changement apporté au présent Code de Conduite fera l'objet d'une approbation de la part du Compliance Officer et des membres du Board de BASF SE.

Qu'en est-il si un sujet n'est pas abordé dans notre Code ?

Notre Code de Conduite ne peut pas couvrir en détail toutes les situations que nous sommes susceptibles de rencontrer. Chacun de nous est chargé de veiller à ce que nous comprenions les stratégies et procédures de BASF et de garantir le respect des normes éthiques strictes de chaque aspect de notre travail, même lorsque notre Code de Conduite n'apporte pas de réponse directe. Nous devons sans cesse faire preuve d'intégrité et de bon sens. En cas de doute, **nous prenons toujours la parole** (voir page 11) et demandons de l'aide.

Quelles décisions devons-nous prendre lorsque la situation n'est pas claire ?

En règle générale, notre Code de Conduite est facile à appliquer. Les questions sont claires, les décisions à prendre coulent de source. Nous pouvons cependant parfois nous retrouver dans une zone de flou.

Soit nous savons qu'il y a un éventuel problème, soit **nous remarquons que quelque chose ne va pas**. Dans les deux cas, nous sommes incertains de l'attitude à adopter - comment agir, comment réagir. C'est pour ce genre de situations que nous disposons d'un **processus en trois étapes** pour nous guider.

Störgefühl

['ʃtø:gə'fy:l] *allemand*
nom commun

Un sentiment de malaise causé par la sensation qu'il se passe quelque chose de mal, souvent induit par des petits détails ou des incohérences, et déclenchant une réaction subconsciente.

Nous écoutons notre voix intérieure, notre StörgefühI

Nous nous sommes tous déjà retrouvés dans une situation où l'on pressentait que quelque chose n'allait pas, même si nous n'arrivions pas à formaliser quoi. Chez BASF, nous appelons cela le **Störgefühl** – un mot allemand qui décrit cette impression qu'il se passe quelque chose de pas vraiment correct, ou un trouble émotionnel. Afin de comprendre ce que notre petite voix intérieure essaie de nous dire **nous nous posons des questions du type :**

- Que me dit ma conscience ?
- Suis-je certain que je ne vais pas regretter à l'avenir le choix que je vais faire maintenant ?
- Comment me sentirais-je si quelqu'un prenait cette décision et si elle m'affectait ?
- Ce que je suis sur le point de faire pourrait-il être considéré comme un comportement exemplaire au sein de BASF ?
- Que diraient ma famille ou mes amis s'ils savaient le choix que je suis en train de faire ?
- Comment me sentirais-je si cela devenait public, ou passait aux informations ?

Nous faisons une pause et prenons le temps de réfléchir

Il est toujours plus important de prendre la bonne décision que de prendre une décision trop rapidement. Si nous ne sommes pas sûrs de la bonne attitude à adopter, nous pouvons nous donner un délai de réflexion au calme pour nous **poser des questions du type :**

- Est-ce que j'ai toutes les informations nécessaires pour prendre une décision ?
- Quelles sont les éventuelles conséquences de cette décision ou de l'absence d'action ?
- Quel impact aurait la décision sur notre entreprise et sur sa réputation ?
- Cette ligne de conduite est-elle légale ?
- Ai-je le choix ou bien fait-on pression sur moi ?

Nous prenons la parole et demandons conseil sur la marche à suivre

Si, après avoir écouté notre petite voix intérieure, après avoir pris le temps de réfléchir, nous doutons encore de l'attitude à adopter, nous ne gardons jamais cela pour nous.

Il est temps d'agir si nous nous pensons à, ou entendons des « signaux d'alerte » du type :

- Personne ne l'apprendra.
- On a toujours fait comme ça.
- Ne vous inquiétez pas maintenant, on règlera ça plus tard.
- Personne ne vérifie et personne ne s'en soucie de toute façon.
- La voie officielle est simplement trop longue.
- Tout le monde fait pareil.

Nous prenons la parole, exprimons le problème et nos incertitudes, et nous demandons conseil quant à la décision à prendre à notre supérieur hiérarchique, à notre responsable Compliance ou via la ligne d'assistance dédiée à la conformité.

Nous sommes là pour vous aider

basf.com/compliance

Parlez à votre supérieur hiérarchique ou adressez-vous à votre responsable Compliance pour faire part de vos préoccupations.

Faites part de vos préoccupations via la ligne d'assistance dédiée à la conformité.

Nous prenons toujours la parole !

Nous sommes tous personnellement responsables de faire vivre les valeurs de notre entreprise dans tout ce que nous faisons. Il est donc essentiel que nous nous sentions tous entièrement libres de poser des questions ou d'exprimer des préoccupations si nous ne savons pas quoi faire, ou **lorsque quelque chose ne paraît pas normal**. Nous prenons toujours la parole.

Il faut parfois du courage pour prendre la bonne décision. Mais plus tôt nous prenons la parole, plus nous pouvons prévenir des problèmes graves, ou au moins, en limiter l'impact. Donc, même si ça nous parait très difficile, nous devons prendre la parole dès que nous avons une interrogation d'ordre éthique ou de conformité.

Parler n'est pas une simple option. Si nous pensons avoir détecté une violation de notre Code de Conduite, d'une politique de l'entreprise ou de la loi, **nous devons rapidement faire part de nos préoccupations.**

Exprimer en toute confiance ses préoccupations

Nous sommes libres de choisir d'aller parler de ce genre de violation à notre supérieur hiérarchique, à notre responsable Compliance, à nos experts juridiques ou via la ligne d'assistance dédiée à la conformité.

Si nous avons un doute sur la conduite à adopter, ou sur le meilleur moyen de signaler une préoccupation, nous pouvons toujours demander conseil à notre équipe chargée de la conformité.

BASF a également mis en place dans le monde entier une ligne d'assistance dédiée à la conformité, permettant à tout moment de faire un signalement de manière anonyme. Chaque signalement est traité dans la plus grande confidentialité, dans la mesure où cela est juridiquement possible.

Faire un signalement sans craindre de représailles

Nous ne tolérerons aucune forme de représailles contre une personne qui aura cherché à bien agir en faisant un signalement en toute bonne foi.

Toute forme de représailles nuirait à la confiance, essentielle pour notre succès, et serait traitée comme une faute grave entraînant une mesure disciplinaire.

Bien sûr, faire les choses correctement implique également que nous coopérerions avec l'entreprise lors d'enquêtes relatives à une question relevant du Code de Conduite ou de la conformité. Nous apportons volontairement notre contribution pour que l'entreprise puisse agir en toute intégrité et respecte les normes très strictes que nous nous sommes fixées.

Vous trouverez en ligne les coordonnées de notre équipe chargée de la conformité et de la ligne d'assistance dédiée à la conformité.

Pour en savoir plus sur ce que vous pouvez faire lorsque vous remarquez que quelque chose ne va pas, consultez la page 11.

Nous ne nous contentons pas de suivre notre code. **Nous agissons avec intégrité.**

Pour BASF, la réussite des opérations commerciales va de pair avec notre intégrité en tant qu'entreprise. Nous respectons à la lettre les lois qui régissent notre secteur et nous respectons nos engagements envers la société dans son ensemble. Nos valeurs –créatif, ouvert, responsable et entrepreneurial – nous montrent comment bien travailler et interagir. Notre Code de Conduite traduit ces valeurs dans des comportements professionnels au quotidien, pour nous aider à prendre nos responsabilités et à agir avec intégrité.

L'intégrité est notre mot d'ordre : une responsabilité de l'équipe managériale

Être à la hauteur de ce que nous voulons que BASF défende commence avec l'équipe managériale, il faut d'abord faire preuve de leadership. Les équipes managériales donnent le ton, et il ne s'agit pas seulement de suivre les règles. Il s'agit de prendre des responsabilités, de faire confiance, de faire preuve de courage et d'optimisme, même lorsque cela parait difficile.

Il s'agit de **montrer l'exemple** – par notre comportement et en incarnant nos valeurs dans tout ce que nous disons et faisons. En bref, les normes les plus basses que nous appliquerons en tant que managers établiront les normes les plus élevées que nous pourrons attendre de la part de nos équipes et de nos partenaires.

Aussi, en tant que managers, nous devons :

- dire « oui » à notre responsabilité d'agir avec intégrité.
- agir en donnant l'exemple lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de conformité et d'éthique.
- rester vigilant en cas de comportement ou de prise de décision qui ne correspond pas à nos valeurs.
- inscrire à nos ordres du jour des risques concrets, pour en parler et les étudier avec nos équipes.
- parler de notre propre chef lorsque quelque chose ne parait pas normal.
- encourager nos équipes à parler si elles ont des questions ou des préoccupations.

En tant que managers, nous devons nous poser les questions suivantes :

- Est-ce que je connais les principaux risques en matière de conformité dans mon domaine d'activité, et est-ce que je sais comment les gérer ?
- Suis-je à l'écoute si des membres de mon équipe ont quelque chose de difficile à dire ?
- Est-ce que je fais face à un dilemme éthique lorsque la décision à prendre n'est pas claire ? Est-ce que je discute de ce genre de situation avec mon équipe et mon supérieur ?
- Est-ce que je sais où trouver de l'aide en cas d'interrogations relatives à notre Code de Conduite ?

Nous gagnons la confiance

Les pots de vin et la **corruption** sont toujours inacceptables et n'ont aucune place dans nos activités. Par conséquent, nous ne nous engageons pas sur cette voie, quelle que soit la forme que cela pourrait prendre. En tant qu'entreprise internationale, nous savons que toute relation professionnelle avec des partenaires nationaux ou internationaux peut être sujette aux législations relatives au **contrôle du Commerce**. Nous devons également prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que notre entreprise ne soit utilisée comme moyen de blanchiment d'argent car le fait d'être impliqué dans le **blanchiment d'argent** – même par inadvertance – est une infraction pénale.

Nous travaillons avec intégrité. Toujours, sans aucune exception.

Chez BASF, rien ne compte plus que notre réputation d'intégrité dans notre travail. Nous nous engageons à lutter contre toute forme de corruption. Nous voulons gagner, mais uniquement en respectant les règles, en traitant tous nos partenaires commerciaux équitablement et en nous livrant à la concurrence sur la base de la qualité de nos produits et de nos services. Nous attendons bien sûr la même chose de ceux avec qui nous faisons affaire.

Anti-corruption

Nous ne nous engageons jamais dans la corruption, quelle que soit sa forme. Nous ne proposons et n'acceptons aucun pot de vin, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir la corruption par des tiers agissant en notre nom, en vérifiant, par exemple, les tiers avec lesquels nous faisons affaire ou auxquels nous fournissons des services.

Toujours vigilants contre la corruption

La corruption peut prendre plusieurs formes, nous restons donc toujours vigilants en cas de comportement suspect, tel qu' un partenaire commercial demandant une commission inhabituellement élevée ou un paiement en espèces, ou refusant de se soumettre aux exigences contractuelles anti-corruption ou à notre Code de Conduite pour les fournisseurs.

Nous préférons perdre un contrat que de le gagner par le biais de la corruption. Les pots de vin – que ce soit vis-à-vis d'un agent public ou dans le secteur privé – sont toujours inacceptables et ne sont pas tolérés dans notre entreprise.

Activités politiques et lobbying

Nous gérons nos communications en matière de lobby et de politique conformément à des directives transparentes et aux positions que nous affirmons publiquement. En tant qu'entreprise, nous nous engageons dans le lobby politique pour promouvoir les intérêts de notre entreprise, mais nous le faisons de manière transparente et n'apportons aucun soutien financier aux partis politiques ou organismes proches de partis.

Pourquoi nous engager ?

Parce que cela concerne chacun d'entre nous. La corruption nous fait faire des choix qui ne sont pas basés sur des critères objectifs et qui, par conséquent, faussent le commerce libre et loyal auquel nous croyons et sur lequel notre modèle commercial repose. C'est en prévenant toute forme de corruption que nous garantissons que chacun soit traité de manière loyale, par exemple, lorsqu'il s'agit d'obtenir un poste, un permis ou un contrat.

Posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que je suis sûr de ne pas être en train de convaincre quelqu'un de nous faire profiter d'un avantage commercial indu ?
- Ce partenaire commercial potentiel a-t-il une réputation en matière de pratiques commerciales douteuses ?
- Pourrais-je m'attirer des ennuis si ce que je suis sur le point de faire devenait public ou si un auditeur en prenait connaissance ?

Pour en savoir plus :

En cas de doute, contactez votre supérieur hiérarchique ou le responsable Compliance.

Nous travaillons au-delà des frontières. Mais toujours dans les limites légales.

Nous sommes une entreprise internationale avec des activités et des partenaires commerciaux dans le monde entier. Nous savons que toute relation professionnelle avec des partenaires nationaux ou internationaux peut être sujette aux législations relatives au contrôle du commerce. Notre objectif est avant tout d'éviter que nos produits n'atterrissent dans de mauvaises mains, où ils pourraient faire l'objet d'un usage inapproprié. Nous nous conformons donc strictement aux lois en vigueur, ainsi qu'aux règles de contrôle du commerce telles que les embargos, les lois anti-terrorisme et les autres règlements destinés à prévenir les utilisations inappropriées.

Contrôle du Commerce

Nous travaillons à l'échelle internationale, nos activités sont par conséquent soumises à différentes lois nationales et internationales sur le commerce, restreignant ou interdisant l'importation et l'exportation de nos produits ou services. Ces restrictions peuvent être basées sur la nature du produit, mais aussi sur le pays d'origine ou de destination, ou même sur l'identité du client.

Le contrôle des exportations peut prendre différentes formes. Outre les restrictions sur les marchandises physiques, les logiciels et services peuvent également faire l'objet de contrôles. Les contrôles sur les exportations peuvent même porter sur le transfert de technologies, par exemple l'échange d'informations soumises à la législation en matière de contrôle du commerce, par voie électronique, comme les courriels ou les sites de collaboration en ligne, ou en cas de transport transfrontalier sur des appareils électroniques.

La législation en matière de contrôle du commerce est un sujet sensible, mais notre équipe chargée du contrôle du commerce international nous aide à naviguer à l'intérieur de ces limites. Les collaborateurs doivent connaître les questions relatives aux contrôles des exportations/importations et y être sensibles. Bénéficiez de leur expertise et posez-leur vos questions sur la réglementation en matière de contrôle du commerce.

Pourquoi nous engager ?

Parce que la réglementation en matière de contrôle du commerce est là pour garantir la stabilité internationale et pour prévenir toute utilisation inappropriée des produits chimiques. Nous soutenons ces objectifs en garantissant que nos produits et notre technologie ne finissent pas entre de mauvaises mains. C'est seulement en faisant cela que nous pouvons garantir que BASF soit perçue comme un partenaire commercial fiable aux yeux de nos clients, de nos fournisseurs et du public.

Posez-vous les questions suivantes :

- Ai-je pris le temps de comprendre ce qui serait considéré comme un contrôle du commerce lors d'importations et d'exportations ?
- Ai-je vérifié s'il existe des restrictions en vigueur à l'exportation pour le produit, pour le pays destinataire, le client ou l'utilisation prévue du produit ?
- Existe-t-il une raison de supposer que le produit pourrait être utilisé de manière illégale, par exemple, une demande spéciale de la part d'un client sur les étiquettes, un itinéraire de transport pouvant paraître suspect et non plausible pour le produit ?

Pour en savoir plus :

En cas de doute ou si vous avez besoin de plus d'informations, contactez l'équipe chargée du contrôle du commerce international de BASF.

Nous sommes toujours vigilants face à l'argent sale.

Chez BASF, nous ne tolérons pas que l'argent sale joue un quelconque rôle dans nos activités. Cependant, il est plus facile d'affirmer ceci en tant que principe fondamental que de protéger notre entreprise contre les tentatives criminelles de « nettoyer » de l'argent et d'autres biens générés par des activités illégales – c'est un défi qui demande une vigilance constante de la part de nous tous. Toute implication dans le blanchiment d'argent ou dans le financement du terrorisme, même à son insu, constitue une infraction pénale.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous aimons faire des affaires, mais uniquement avec des partenaires de confiance respectant la loi et usant de ressources issues de sources légitimes. Nous vérifions minutieusement l'identité et les informations relatives à un client, un partenaire commercial ou toute autre tierce partie. Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour garantir des relations commerciales transparentes.

Le blanchiment d'argent est une tentative délibérée de déplacer des fonds ou des biens issus d'activités criminelles vers des activités financières légales et légitimes. Chez BASF, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour éviter que notre entreprise ne soit utilisée à des fins de blanchiment d'argent.

Pour préserver notre réputation et prévenir toute responsabilité pénale éventuelle, nous devons sans cesse rester vigilant face aux activités des partenaires commerciaux, afin de savoir à qui nous avons à faire avant de signer des contrats ou d'effectuer des transactions, et surveiller toute irrégularité de paiement ou comportement suspect de la part des clients et d'autres tiers.

Pourquoi nous engager ?

Parce que le blanchiment d'argent constitue un crime majeur, et que toute implication peut avoir des conséquences graves non seulement pour BASF mais aussi pour les employés individuels. La responsabilité juridique ne dépend pas nécessairement du fait que la personne impliquée savait ou non qu'il y avait un délit « d'argent sale ».

Posez-vous les questions suivantes :

- Cette transaction me parait-elle convenable ? Que me dit mon intuition ?
- Est-ce que j'ai fait tout ce qu'il fallait pour vérifier l'identité de ce partenaire commercial ?
- Est-ce que je me sentirais mieux si j'en parlais à mon supérieur ou aux experts financiers locaux ?

Pour en savoir plus :

En cas de doutes ou de suspicion, ou simplement si votre intuition vous dit que la transaction ne paraît pas normale, agissez sans tarder et contactez vos experts financiers ou juridiques locaux.

Nous sommes loyaux

Nous sommes convaincus que les lois antitrust permettent de garantir une concurrence libre et loyale dans des marchés ouverts et transparents pour le bénéfice de nos clients. Nous traitons **les cadeaux et gratifications** avec précaution et avec bon sens pour éviter toute mauvaise interprétation de nos motifs et pour ne pas ternir notre réputation. Nous savons qu'il est indispensable de reconnaitre et de signaler tout **conflit d'intérêts** potentiel, car seules les décisions basées sur des critères objectifs sont parfaitement loyales et instaurent la confiance.

Nous sommes dans la course pour gagner. Tout en restant loyaux.

Chez BASF, nous aspirons à être le leader mondial de l'industrie chimique. Pour cela, nous agissons toujours de manière loyale, car nous savons parfaitement qu'il n'y a pas de raccourcis. Pour nous, le seul succès qui en vaut la peine est celui de gagner et de conserver à long terme la confiance de nos clients et de nos partenaires commerciaux.

Lois antitrust

Nous nous engageons à travailler uniquement sur la base d'une concurrence libre et équitable, et nous nous conformons sans réserve aux lois et réglementations en vigueur. Nous sommes convaincus qu'une concurrence équitable et bien réglementée renforcera le marché et profitera à nos clients.

En tant que leader du marché dans différents domaines, BASF a des obligations particulières en matière de lois antitrust pour exercer ses activités de manière à promouvoir la concurrence loyale. Nous endossons cette responsabilité supplémentaire et voulons montrer l'exemple, pour obtenir les meilleurs résultats pour nos clients.

Nous savons parfaitement que toute violation des lois antitrust pourrait nous exposer à de lourdes amendes, voire à des peines d'emprisonnement, pour l'entreprise, la direction et les individus concernés. Il incombe à chacun d'entre nous de rester vigilant face à une situation qui pourrait être considérée comme nuisible à une concurrence libre et loyale.

Pourquoi nous engager ?

Parce que les lois antitrust permettent de garantir une concurrence libre et loyale dans des marchés ouverts et transparents, où les clients ont accès à un grand choix de produits et de services à des prix équitables. C'est dans le meilleur intérêt de chacun, de grandes entreprises comme BASF au consommateur individuel. En outre, toute violation du droit de la concurrence peut entraîner de lourdes peines pour l'entreprise concernée mais aussi pour ses employés.

Posez-vous les questions suivantes :

- Ai-je discuté avec les experts juridiques d'éventuelles questions antitrust, par ex. dans le cadre d'une coopération avec un concurrent, ou les raisons pour décliner une offre commerciale ?
- Suis-je certain que l'accord ou l'activité proposée est parfaitement conforme aux lois antitrust ?
- Est-ce que j'espère pouvoir clamer « Je ne savais pas que c'était illégal » comme excuse si les choses tournent mal ?

Pour en savoir plus :

En cas de doute, contactez nos experts sur les lois antitrust avant de prendre une décision.

Trois principales zones de risques :

Accords entre concurrents

Tout accord entre concurrents risque d'être déloyal envers les clients. Nous nous conformons donc bien entendu à la législation et nous nous interdisons tout accord avec la concurrence qui fixerait directement ou indirectement des prix ou d'autres conditions commerciales, qui viserait à limiter ou contrôler la production ou à partager des marchés ou des sources d'approvisionnement.

Cela ne s'applique pas uniquement aux accords contractuels formels. Nous ne participons à aucune forme de comportement collusoire ou action concertée et nous n'échangeons pas et ne discutons pas avec nos concurrents d'informations professionnelles sensibles telles que des informations sur les clients, les prix, les coûts, les salaires, les parts de marché, les efforts R&D ou toute autre donnée de ce genre. En cas de besoin de communication légitime avec la concurrence, nous veillons à ne jamais donner ou accepter d'informations qui pourraient permettre de tirer des conclusions sur le comportement actuel ou futur sur le marché d'une des deux parties.

Interactions avec les clients et les fournisseurs

La transparence est indispensable pour une concurrence loyale. Aussi, nous ne nous engageons dans aucune forme d'arrangement ou d'accord qui prévoirait des restrictions ou des limitations injustifiées au comportement sur le marché de nos clients, fournisseurs, détenteurs de brevets ou licenciés. Nous sommes toujours prudents et consultons les experts juridiques lorsque nous accordons ou demandons des droits exclusifs à des clients ou des fournisseurs ou lorsque nous concluons des accords qui limitent la façon dont les biens ou services peuvent être utilisés, revendus et à quel prix. Nous n'influençons pas les clients pour leur faire respecter un prix minimum lors de la revente de nos produits.

Abus de position dominante sur le marché

Nous sommes leaders sur un grand nombre de nos marchés, mais nous ne profitons jamais de notre position pour nous accorder un avantage injustifié, que ce soit en écartant la concurrence de manière déloyale, en empêchant des tiers d'entrer sur le marché ou en manipulant les prix. Notre position de leader sur le marché dans de nombreuses lignes de produits est régie par des règles spécifiques. Nous n'exerçons donc aucune discrimination sur nos clients et ne refusons pas de fournir ou de vendre à certains clients sans bonne raison. Nous n'imposons jamais de prix de vente ou d'achat inappropriés ou des conditions ou arrangements portant sur des ventes liées sans justification.

Nous construisons d'excellentes relations. Mais pas par le biais de cadeaux.

Nous voulons tous faire des affaires en développant des relations étroites. Il faut cependant faire très attention concernant les cadeaux et les gratifications. Et au moindre doute, nous posons des questions, nous parlons entre nous, nous agissons avec prudence et veillons à la transparence de nos décisions.

Cadeaux et gratifications

Nous considérons qu'il n'est pas approprié d'accepter ou d'offrir un avantage personnel de quelque nature qu'il soit lié à nos activités professionnelles. Mais dans le cadre d'une bonne relation professionnelle, il est possible d'offrir un petit cadeau ou une invitation modeste de temps à autre, dans la mesure du raisonnable et des usages. Dans ce cas, il convient de traiter les cadeaux et gratifications avec précaution et avec bon sens, pour éviter toute mauvaise interprétation de nos motifs et pour ne pas ternir notre réputation.

Nous réfléchissons prudemment et n'offrons ou n'acceptons uniquement que des cadeaux de valeur modérée et qui ne peuvent être considérés que comme une marque de courtoisie et non pas comme une tentative d'incitation à agir de manière non professionnelle ou à abuser de notre position. Nous faisons également attention à l'image que cela peut donner vis-à-vis de l'extérieur du fait des circonstances externes et de la situation générale. Nous agissons de même pour décider d'offrir ou d'accepter un cadeau. Nous n'acceptons et ne proposons pas d'argent liquide ou d'équivalents tels que des chèques-cadeau ou des bons d'achat. Nous sommes particulièrement vigilants lorsque nous négocions avec des agents publics ou des représentants de gouvernements, car nous adhérons à la législation parfois très stricte en vigueur dans de nombreux pays.

Pourquoi nous engager ?

Parce que, si un cadeau et une invitation peuvent être des gestes usuels de courtoisie dans de nombreux pays, il y a toujours le risque que ces gestes soient considérés comme un pot-de-vin ou comme excessifs et inappropriés. Il faut donc agir avec précaution et avec bon sens.

Posez-vous les questions suivantes :

- Pourquoi un éventuel partenaire commercial m'offrirait-il ce cadeau ou cette invitation ?
- Une invitation ou un cadeau implique-t-il une certaine obligation ?
- Ce cadeau ou cette gratification pourrait-il être interprété comme un pot-de-vin ?
- Ce cadeau ou cette gratification pourrait-il être considéré comme excessif en vue des circonstances, de la situation générale ou du contexte des dernières décisions commerciales ?

Pour en savoir plus :

Des règles particulières en matière de cadeaux peuvent être applicables à votre business unit ou votre pays. Si vous souhaitez en savoir plus, consultez les documents correspondants ou contactez votre supérieur hiérarchique ou le responsable Compliance.

Nous prenons soin des affaires professionnelles. Pas de nos intérêts personnels.

Cela peut paraitre évident, lorsque nous sommes au travail, que toutes nos actions et nos décisions doivent être basées sur l'intérêt de l'entreprise. Mais nous pouvons nous retrouver dans une situation de conflit d'intérêts, c'est-à-dire dans une situation où un intérêt personnel peut influencer un jugement professionnel. Il est impératif de savoir reconnaitre un éventuel conflit d'intérêts et de le signaler avant de nuire à la confiance sur laquelle repose le succès de notre entreprise.

Conflits d'intérêts

Nous sommes parfaitement conscients que nos relations et nos intérêts personnels ne doivent jamais affecter nos activités professionnelles et influencer nos décisions, de quelque manière que ce soit. Nous devons être très vigilants pour éviter toute situation créant un conflit entre le privé et le professionnel – ou, ce qui est tout aussi important, toute situation qui pourrait le faire croire.

Ainsi, par exemple, nous ne faisons aucun investissement et ne nouons aucune relation qui pourrait faire douter de notre loyauté, de notre intégrité ou de notre capacité à travailler de manière loyale et objective.

Il est important de bien comprendre qu'un conflit d'intérêts ne constitue pas en soi une conduite inappropriée, mais la manière dont nous le gérons peut le devenir. Tout est question de transparence. Si nous pensons être face à un conflit d'intérêts, nous devons immédiatement le signaler à notre supérieur hiérarchique.

Les postes externes, les activités professionnelles et les investissements doivent être considérés avec la plus grande précaution, et dans de nombreux cas, l'autorisation de l'entreprise est nécessaire ou un avis doit être demandé.

Nous ne devons pas laisser notre désir d'aider des amis ou des membres de la famille influencer nos décisions relatives aux employés de BASF. Nous devons toujours tenir compte de leurs compétences, de leur rendement professionnel et de leur comportement dans l'environnement de travail. Parallèlement, lorsque nous engageons des parties tierces, nous utilisons des critères objectifs, tels que le prix, la qualité, la fiabilité et la capacité à répondre aux normes techniques.

Pourquoi nous engager ?

Parce que toutes nos relations professionnelles reposent sur la confiance. Même si nous sommes parfois tentés d'accorder une faveur à un ami ou de poursuivre des intérêts personnels, nous savons que seules les décisions basées sur des critères objectifs sont véritablement loyales et instaurent la confiance. Cela ne peut être maintenu que par des agissements parfaitement intègres dans tous nos actes, sans jamais oublier qu'une situation perçue comme un conflit d'intérêts peut tout autant nuire à notre réputation qu'une véritable situation de conflit d'intérêts.

Posez-vous les questions suivantes :

- Suis-je certain que ma décision est basée seulement sur des critères objectifs tels que la qualité, le prix ou la fiabilité du fournisseur ?
- Les autres pourraient-ils penser que je tire un quelconque avantage personnel de ce que je prévois de faire ?
- Est-ce que je dois quelque chose à l'autre personne ?
- Les autres pourraient-ils penser que ma décision professionnelle est influencée par ma relation avec l'autre personne ?

Pour en savoir plus :

En cas de doute, contactez votre supérieur hiérarchique ou le responsable Compliance.

Nous respectons

Nous traitons les autres personnes avec équité, considération et respect et nous nous engageons à respecter **les droits de l'homme, les normes sociales et du travail internationales**. Notre objectif consiste à veiller à ce que chacun se sente valorisé et soutenu lorsqu'il donne le meilleur de lui-même. Nous protégeons la santé et la sécurité d'autrui par-dessus tout et sommes conscients que la nature de nos activités requiert une extrême prudence en matière de **protection environnementale, de santé et de sécurité**.

Nous traitons autrui équitablement et avec respect.

Nous traitons autrui avec équité, considération et respect. Notre objectif consiste à veiller à ce que chacun se sente valorisé et soutenu lorsqu'il donne le meilleur de lui-même. Toujours, et sans exception.

Droits de l'homme, normes sociales et du travail

Nous valorisons autrui et respectons les droits de l'homme. En tant qu'entreprise ayant pour objectif une croissance bénéfique, nous avons fait le choix de la création de valeur durable, ce qui signifie que nous nous efforçons de contribuer positivement à la protection et la promotion des droits de l'homme et du bien-être des personnes.

Nous reconnaissons les droits de l'homme internationaux, les normes sociales et du travail internationales telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (déclaration sur les EMN) de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans nos propres activités professionnelles, nous évitons de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme. Nous sommes impliqués dans de nombreuses chaînes de valeur internationales, et sommes par conséquent dépendants de nos partenaires. Nous demandons donc que ces derniers respectent également les droits de l'homme et les normes sociales et du travail internationales correspondantes. Nous proposons d'aider nos partenaires dans leurs efforts pour honorer leurs responsabilités en matière de droits de l'homme.

Respect sur le lieu de travail

Chez BASF, chacun doit se sentir valorisé et respecté. Ainsi, nous attendons que chacun d'entre nous s'interdise d'avoir des paroles et des comportements humiliants, condescendants ou offensants, et irrespectueux envers ses collègues. Nous construisons nos équipes sur le talent et apprécions les différences, car elles nous rendent plus forts et sont essentielles pour notre succès. Nous promouvons un environnement inclusif laissant place à toutes les diversités possibles, quels que soient les antécédents, idées, points de vue, données démographiques, ethnies et origine.

Nous ne tolérons pas le harcèlement ou la discrimination pour quelque motif que ce soit, qu'il s'agisse de l'âge, de la race, de la couleur, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité/expression du genre, de l'origine nationale, de la religion, du handicap, d'informations génétiques ou de tout autre trait de personnalité ou préférence. N'oublions jamais cela dans nos décisions en matière d'emploi, qu'il s'agisse de recrutement, d'embauche, de promotion, d'avantages, de mesures disciplinaires ou de licenciement.

Pourquoi nous engager ?

Parce que traiter chacun avec respect et travailler ensemble pour créer et maintenir un environnement dans lequel chacun se sent valorisé et encouragé à donner le meilleur de soi, est fondamental à la façon dont nous faisons des affaires, et pour réaliser pleinement notre potentiel en tant qu'entreprise.

Posez-vous les questions suivantes :

- Comment me sentirais-je si on me traitait de la sorte ?
- Ai-je des croyances ou des attitudes inconscientes qui pourraient influer sur mon jugement d'une personne ou d'une situation ?
- Comment puis-je contribuer à créer un environnement de travail positif ?

Pour en savoir plus :

Vous trouverez plus d'informations en ligne. Si vous avez des questions ou si vous constatez un comportement inadapté, signalez-le

Nous faisons de la santé et de la sécurité des personnes une priorité absolue.

Où que nous travaillions, nous agissons de manière responsable – et ne respectons pas seulement les règlements en vigueur, nous allons encore plus loin en réduisant les risques et en minimisant notre impact sur l'environnement.

Protection de l'environnement, santé et sécurité

Nous nous engageons dans l'efficience énergétique et la protection du climat, et nous nous efforçons constamment de développer des solutions durables pour nos activités et nos clients. Dans l'ensemble de nos activités et en étroite collaboration avec nos fournisseurs, nous respectons les normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité, pour préserver la confiance de nos collaborateurs, de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de toute autre partie prenante. En cas d'accident ou de situation d'urgence, nous sommes bien préparés à prendre les mesures nécessaires.

Une activité qui demande la plus grande prudence

Lorsqu'il s'agit de protection de l'environnement, de santé et de sécurité, nous sommes conscients que la nature de nos activités requiert une extrême prudence pour réduire les risques et prévenir les accidents. Notre principale activité – le développement, la production, le traitement, la manipulation et le transport de produits chimiques – exige une approche responsable. Nous abordons toujours les risques avec le référentiel RCMS (Responsible Care Management System). Nous exigeons de nos collaborateurs et de nos sous-traitants qu'ils connaissent les risques que représente le travail avec nos produits, nos substances et dans nos usines et leur demandons de les traiter de manière responsable. Nous nous efforçons constamment de garantir que nos produits ne posent aucun risque aux personnes ou à l'environnement lorsqu'ils sont utilisés de façon responsable et de la manière prévue.

Un engagement partagé avec nos partenaires et fournisseurs

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent tout autant les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. Nous comptons particulièrement sur nos fournisseurs pour respecter entièrement ces objectifs et nous travaillons avec eux pour leur permettre d'améliorer leur performance de durabilité.

Instaurer une culture de conscience du risque

Au sein de BASF, nous nous efforçons constamment de prévenir les accidents et les blessures et de protéger notre environnement – pas seulement en suivant les règlements et procédures, mais aussi en instaurant une culture où chacun se sent responsable de la réduction des risques et de la promotion de méthodes de travail sûres.

Pourquoi nous engager ?

Parce que notre propre avenir et celui des générations à venir dépend de la protection de notre environnement, et rien n'est plus important que de préserver la santé et la sécurité des personnes. Ce sont des responsabilités que nous partageons tous, dans l'intérêt du succès commercial durable.

Posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que je sais quoi faire en cas d'urgence mettant en jeu la santé ou la sécurité ?
- M'arrive-t-il de réaliser des tâches pour lesquelles je n'ai pas été correctement formé ?
- Est-ce que je connais les dangers des produits chimiques pour pouvoir les manipuler en toute sécurité ?
- M'arrive-t-il de prendre des « raccourcis » en matière de sécurité lorsque je suis sous pression pour accomplir mon travail ?

Pour en savoir plus :

Ne jouez pas avec la sécurité. Si vous constatez un danger potentiel, ou si vous avez le moindre doute, consultez sans tarder votre supérieur hiérarchique ou un expert en matière de sécurité.

Nous protégeons

Le partage d'informations est indispensable et fait partie intégrante de notre activité professionnelle quotidienne. Notre succès dépend également de notre capacité à protéger **des informations sensibles de l'entreprise** de toute divulgation non autorisée et de toute utilisation inappropriée. Nous respectons des normes strictes lorsque nous traitons des **données personnelles**. Le traitement des biens corporels est tout aussi important et c'est pourquoi nous traitons toujours les **biens de l'entreprise** avec le plus grand soin. Nous appliquons les mêmes normes d'honnêteté et d'intégrité pour tenir **les livres et registres à jour**. Nous profitons des avantages de la **numérisation** et utilisons cette transformation de manière responsable.

Nous protégeons les informations sur lesquelles repose notre succès.

Le partage d'informations au sein de BASF et avec nos partenaires nous permet de créer de la valeur pour l'entreprise et nos clients et de bénéficier des connaissances considérables de nos collaborateurs. Afin de protéger notre savoir-faire, nous prenons les mesures raisonnables nécessaires pour prévenir toute divulgation non autorisée ou toute utilisation inappropriée, dans toutes nos activités professionnelles et dans toute forme de communication.

Protection de l'information et sécurité informatique

Nous nous appuyons sur notre propriété intellectuelle, car les informations confidentielles et la propriété intellectuelle sous de nombreuses formes – de l'expertise individuelle aux brevets protégés à l'échelle internationale, font partie de nos biens les plus précieux. Aussi, nous faisons tout pour les protéger et nous respectons tout autant, bien entendu, la propriété intellectuelle des autres.

Nous nous conformons à toutes les politiques, exigences et directives en vigueur relatives à la protection de l'information et à la sécurité informatique et nous réglementons en conséquence le partage des informations confidentielles. Nous ne partageons pas d'informations confidentielles sur les réseaux sociaux ou dans les lieux publics.

Nos principes clés pour la protection de l'information :

- La protection des informations fait partie intégrante de notre travail au quotidien.
- Nous partageons des informations pour créer de la valeur pour BASF (principe du besoin de partage) mais limitons également l'accès aux informations devant être protégées aux seules personnes autorisées (principe du besoin de savoir).
- Nous transportons et stockons les supports d'informations en toute sécurité et les éliminons correctement.
- Nous protégeons les informations lors de voyages ou de déplacements.
- Nous utilisons les technologies de l'information en toute sécurité.

Pourquoi nous engager ?

Parce que nos idées, nos inventions, nos innovations et notre savoir-faire technologique sont l'essence même de nos activités et sont des biens extrêmement précieux. Bien entendu, nous faisons tout ce qui est possible pour protéger notre propriété intellectuelle, et nous traitons de la même manière les informations confidentielles appartenant à des tiers. Il en est de même pour les informations non publiques. L'utilisation d'informations non publiques et sensibles sur les prix lors d'opérations sur des titres ou de communications professionnelles non autorisées pourrait gravement nuire à la confiance que l'on nous accorde et à l'intégrité des marchés.

Posez-vous les questions suivantes :

- Qui détient ces informations ou ces connaissances, et suis-je libre de les partager avec d'autres personnes ?
- La durée de ma licence d'utilisation a-t-elle expiré ?
- Est-ce que j'utilise des informations que j'ai obtenues dans le cadre d'un poste précédent ?
- Quelqu'un viole-t-il des droits de propriété intellectuelle de BASF, ou serions-nous éventuellement en train de violer les droits d'autrui ?

Délit d’initié

Lorsque nous avons accès à des informations privilégiées, nous ne les utilisons pas pour négocier ou recommander de négocier des instruments financiers et nous ne divulguons jamais de telles informations. Il est strictement interdit de négocier des actions ou d’autres produits financiers en connaissance d’informations privilégiées pertinentes. Nous traitons toujours les informations sensibles relatives à la société de manière responsable.

Dans notre travail au sein de BASF, nous sommes susceptibles d’avoir connaissance d’informations non publiques concernant BASF ou des tiers qui peuvent avoir un impact sur la valeur ou le cours de titres cotés en bourse, notamment sur les actions de BASF. La législation sur les délits d’initiés interdit l’utilisation de telles informations privilégiées pour le négoce de titres ou la divulgation à des tiers, amis et famille inclus. Toute infraction à cette législation expose à des sanctions pénales sévères et à de graves sanctions financières.

Communications externes

Bien entendu, comme toute entreprise florissante, nous sommes enclins à communiquer ouvertement, clairement et précisément avec chacun de nos employés, clients, actionnaires et fournisseurs. Cependant, quelle que soit la forme de la communication, nous faisons très attention à ce que nous disons. Nous avons des spécialistes et des équipes chargés de la communication pour nous assurer de la conformité à toutes les exigences légales et pour protéger les intérêts de notre entreprise.

À moins d’avoir une autorisation préalable ou d’utiliser un contenu déjà publié, nous ne parlons pas au nom de BASF lorsque nous présentons notre propre point de vue lors d’un événement, en public ou sur Internet, y compris sur les réseaux sociaux. Lorsque nous exprimons notre point de vue personnel, nous nous assurons qu’il soit clairement identifié comme tel, tout particulièrement lorsque des personnes pourraient penser que nous représentons le point de vue de l’entreprise.

Dans toutes nos communications, nous restons prudents pour veiller à ne pas nuire à la réputation de BASF.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux font partie intégrante du monde des affaires. En matière d’utilisation responsable, les règles sont généralement les mêmes que celles s’appliquant pour un média traditionnel.

Posez-vous les questions suivantes :

- Ces informations que je suis sur le point de partager sont-elles publiques ou réservées à un usage interne ?
- Ces informations pourraient-elles m’apporter ou apporter à un tiers un avantage déloyal lors de l’achat ou de la vente de titres ?
- La personne avec laquelle je suis sur le point de partager des informations privilégiées en a-t-elle vraiment besoin pour accomplir ses tâches ?

Pour en savoir plus :

En cas de doute, contactez votre supérieur hiérarchique, le responsable de la protection de l’Information, le responsable Compliance ou les experts juridiques et chargés de la propriété intellectuelle.

Nous veillons à protéger les données personnelles.

Dans nos activités professionnelles quotidiennes, nous collectons et traitons des données personnelles sur des employés, des clients et des partenaires commerciaux. Nous n'oublions jamais que ces données sont privées et doivent être traitées avec le plus grand respect – non seulement parce que la législation l'exige strictement, mais aussi parce qu'une entreprise sérieuse se doit d'agir ainsi.

Données personnelles

Nous nous engageons à respecter les droits personnels de chacun. Nous respectons des normes strictes lorsque nous traitons des données personnelles. Toutes les données personnelles que nous collectons sont traitées de manière loyale, transparente, prudente et en toute conformité avec les exigences légales en vigueur.

La protection des données personnelles fait partie d'un travail intègre. Ce n'est pas seulement notre responsabilité ou une obligation légale, dans le monde numérique c'est notre « licence to operate ». La protection des données personnelles nous garantit la confiance de nos clients et partenaires commerciaux. Placer le client au centre de nos priorités, c'est aller bien au-delà des attentes. Il s'agit de continuer à assurer et à préserver sa confiance.

N'oublions pas que la protection des données personnelles est strictement réglementée par la loi. La protection des données personnelles est donc un effort permanent. Nous devons toujours vérifier et assurer la protection des données personnelles dans notre travail quotidien, dans nos nouveaux développements et nos procédés. Si vous prenez connaissance d'une erreur de traitement, de maniement ou de sécurisation de données personnelles, ou si vous avez un doute sur la conformité d'une procédure de traitement avec la législation en vigueur, contactez votre supérieur hiérarchique, les experts juridiques, votre assistance technique locale ou le responsable de la protection des données.

Pourquoi nous engager ?

Parce que, dans un monde où l'on utilise de plus en plus de données et de technologies de l'information avancées, il est plus important que jamais de veiller à ce que nos parties prenantes nous fassent confiance quant au traitement de leurs données personnelles. Par conséquent, nous ne traitons les données personnelles que dans la mesure nécessaire et de manière confidentielle et discrète. En cas de doute, demandez-vous comment vous réagiriez si ces données personnelles étaient les vôtres.

Posez-vous les questions suivantes :

- Ai-je besoin d'accéder à ces données personnelles, et si oui, est-ce que je les traite correctement ?
- Comment réagirais-je s'il s'agissait de mes propres données personnelles ?
- Causerais-je du tort à quelqu'un si je perdais ces données personnelles ou les divulguais à une personne non autorisée ? Ai-je tout fait pour empêcher cela ?

Pour en savoir plus :

En cas de doute, ou si vous avez besoin de plus d'informations, contactez votre supérieur, les experts juridiques ou le responsable de la protection des données.

Nous mettons en avant la numérisation au sein de l'entreprise.

Nous pouvons affirmer que la technologie numérique a changé de nombreux aspects de notre quotidien. Bien sûr, cela pose un certain nombre de défis pour des entreprises telles que BASF, puisqu'elle rend obsolète les modèles et normes traditionnels de l'entreprise. Mais nous accueillons avec enthousiasme les formidables opportunités que nous offre la numérisation pour créer une valeur ajoutée pour nos clients, pour augmenter l'efficacité de nos procédés et renforcer nos capacités d'innovation.

Responsabilité numérique

Nous sommes une entreprise axée sur l'innovation et tournée vers l'avenir. Pour nous assurer un succès à long terme et pour contribuer au succès de nos clients, nous tirons profit des opportunités liées à la numérisation. Nous intégrons sciemment et efficacement ses avantages dans notre manière de travailler et exploitons ses potentiels dans nos activités professionnelles ainsi que pour nos produits et solutions clients.

La numérisation est essentielle pour rester compétitif, elle est donc l'un de nos domaines d'action stratégiques. Pour rester en tête de la concurrence, nous devons accélérer l'exécution de nos projets numériques et consolider notre potentiel numérique au sein de l'entreprise. Les technologies telles que la réalité augmentée, l'apprentissage automatique, l'informatique numérique (cloud computing), l'intelligence artificielle ou d'autres encore, permettent souvent de créer des expériences clients attrayantes, de nouveaux modèles commerciaux numériques ou d'améliorer l'efficacité des procédés. Nous reconnaissons également l'impact considérable de la numérisation sur nos employés, nos clients et, plus largement sur la société, et nous nous engageons à orienter cette transformation de manière responsable et éthique, au profit de toutes les parties prenantes, notamment :

- en veillant à ce que les développements et l'utilisation soient dictés par nos valeurs et les principes définis dans notre Code de Conduite.
- en développant des solutions numériques dans un environnement collaboratif, pluridisciplinaire et diversifié, et en les utilisant de manière inclusive pour donner de l'autonomie à nos collaborateurs, nos clients et les autres parties prenantes.
- en aspirant à éviter ou à ne pas encourager les comportements déloyaux.
- en ayant conscience que de nombreux défis impliquent des discussions à travers l'industrie, les disciplines et les pays, et en étant une voix active du débat.

Pourquoi nous engager ?

La numérisation nous permet de créer des expériences clients attrayantes, c'est pourquoi nous en faisons une priorité au sein de toute l'entreprise. C'est ainsi que nous comptons continuer à mener la transformation numérique dans l'industrie chimique.

Posez-vous les questions suivantes :

- Ma solution numérique offre-t-elle une expérience client attrayante sans négliger la protection et la confidentialité des données personnelles ?
- Les avantages de notre nouvelle solution numérique sont-ils correctement communiqués, en toute transparence sur l'utilisation des données, sur les opportunités et les limites ?
- Avons-nous développé de nouvelles solutions numériques dans un environnement collaboratif, multidisciplinaire et diversifié pour mieux répondre aux besoins de nos clients ?

Pour en savoir plus :

Vous trouverez des informations complémentaires sur la transformation numérique chez BASF sur le site **basf.com/digitalization** et, pour les employés, sur le portail numérique de l'intranet.

Nous veillons à traiter les biens de l'entreprise de manière responsable.

Que ce soit le matériel ou le mobilier de bureau, les ordinateurs ou les véhicules, l'entreprise met à disposition de nombreux biens pour nous permettre de travailler dans les meilleures conditions. Nous traitons bien entendu tous ces biens de manière responsable, en les protégeant contre la perte, les dommages, le vol ou l'utilisation inappropriée. Il en est bien sûr de même pour tout bien appartenant à nos clients, partenaires commerciaux ou autres tiers.

Propriété de l'entreprise

C'est une de nos valeurs fondamentales : chacun de nous chez BASF se doit de traiter avec le plus grand soin et avec respect les biens de l'entreprise. Il ne s'agit pas uniquement des biens matériels, il est également indispensable de traiter de manière responsable les biens immatériels tels que les droits de propriété intellectuelle, les droits d'auteur, les états financiers ainsi que la réputation de notre marque.

Nos installations, nos lignes de production, nos procédés et nos matériels sont des biens extrêmement précieux dont nous partageons tous la responsabilité. Nous les traitons avec le plus grand soin et veillons à ne pas les endommager, les détruire ou les utiliser de manière inappropriée. Les ordinateurs de l'entreprise et tout autre équipement sont destinés au travail et non pas à un usage personnel – sauf mention expresse, par exemple pour l'utilisation des téléphones portables, des voitures de fonction ou d'Internet sur le lieu de travail.

Les règles varient en fonction des régions, nous devons donc veiller à être bien informés ou à demander conseil. Nous respectons tous les politiques d'entreprise en vigueur relatives à la protection des biens de l'entreprise.

Pourquoi nous engager ?

Parce que tout comme nous attendons d'autres personnes qu'elles traitent correctement nos biens personnels, nous devons également traiter les biens de l'entreprise avec respect et soin – tout comme les biens de nos partenaires commerciaux dont la confiance et le bon vouloir revêtent une grande importance pour nous.

Posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que je traite ce bien de l'entreprise comme le ferait une personne responsable et raisonnable?
- Est-ce que j'utilise ce bien de l'entreprise en premier lieu à des fins professionnelles ?
- Ai-je fait tout ce qui est nécessaire pour prévenir un dommage ou un usage inapproprié des biens de l'entreprise ou des biens de nos clients, partenaires commerciaux ou autres tiers ?

Pour en savoir plus :

Pour des informations plus détaillées sur les politiques relatives à la protection des biens de l'entreprise, consultez le chapitre sur les **Informations sensibles de l'entreprise** (page 42) et sur la **Protection des données personnelles** (page 46).

Nous construisons la confiance sur la fiabilité et la transparence.

Pour que nos parties prenantes aient confiance dans notre entreprise, nous devons être irréprochables dans l'exactitude et l'intégrité de nos livres et de nos registres financiers et non financiers. En outre, toute irrégularité dans la comptabilité ou les rapports peut bien sûr avoir des conséquences dramatiques pour l'entreprise et pour les personnes qui en sont responsables. Nos systèmes de contrôle interne sont indispensables pour nous assurer que les chiffres et registres sont toujours conformes aux exigences légales en vigueur.

Livres et registres à jour

Nous sommes convaincus que la tenue de registres précis, ce qui donnent une image juste, transparente et complète de notre entreprise, est une responsabilité d'une importance cruciale qui est entre nos mains à tous. Nous attendons que les mêmes normes d'honnêteté et d'intégrité s'appliquent à tous les documents de l'entreprise, des résultats de recherche jusqu'aux notes de frais.

Nous nous conformons strictement aux exigences réglementaires en matière de comptabilité et de rapports financiers, ainsi qu'aux législations et réglementations fiscales. Nous accordons en outre la plus grande importance à la création de documents reflétant la véritable nature des transactions et des activités qui y sont consignées.

Pourquoi nous engager ?

Parce que la précision et la fiabilité des informations relatives aux activités et à la performance financière de notre entreprise ne constituent pas seulement une obligation légale, elles sont indispensables pour la prise de décisions et pour préserver la confiance de nos clients, de nos partenaires commerciaux, de nos investisseurs et de toutes autres parties prenantes.

Posez-vous les questions suivantes :

- Ai-je documenté cette transaction ou cette activité commerciale avec précision ?
- Ai-je posé des questions sur la fiabilité des informations enregistrées ?
- Quelqu'un qui ne connaîtrait pas cette transaction ou cette activité serait-il en mesure de la comprendre ?
- Ai-je bien archivé toutes les informations pertinentes ?

Pour en savoir plus :

Si vous n'êtes pas sûr qu'une transaction ou une activité a bien été enregistrée, demandez à votre supérieur hiérarchique, aux experts comptables ou à votre responsable Compliance.

Nous sommes là pour vous aider ! Nous contacter :

Parlez à votre supérieur hiérarchique ou adressez-vous à votre responsable Compliance pour faire part de vos préoccupations.

Trouvez votre ligne d'assistance dédiée à la conformité pour faire part de vos préoccupations.

Envoyez-nous un e-mail (compliance@basf.com) ou faites-nous parvenir vos commentaires et vos idées via la boîte à suggestions.

basf.com/compliance

Pour en savoir plus :

Vous trouverez plus d'informations sur tous ces sujets en ligne, dans notre **Code de Conduite interactif**. Consultez-le sans tarder pour plus d'informations, de liens et d'autres fonctionnalités.

Pour les employés :

compliance.basf.net

Pour les utilisateurs externes :

basf.com/compliance

We create chemistry

BASF SE
Corporate Compliance
Téléphone : +49 621 60 46884
E-mail : compliance@basf.com

COMC 2008 F